

BULLETIN DE PAIE

Document à conserver sans limitation de durée

Madame Nokukhanya Mdlalose Mbalenhle
12 RUE Ganneron
75018 PARIS 18

le 13/07/2021

L'EMPLOYEUR

Association JACK N JILL
49 avenue JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Code NAF : 9499Z

N° Employeur : 11700001554443075

SIRET : 51812859000024

Urssaf Ile-de-France

LE SALARIE

Prénom : MBALENHLE

Nom : NOKUKHANYA MDLALOSE

Date de naissance : 22/01/1994

Lieu de naissance : ZAF

Convention collective : Aucune CCN - Droit du travail « Durée des congés payés » : c. trav. art. L. 223-2 à L. 223-28, « Durée du préavis » : c. trav. art. L. 122-5 à 8, art. L. 122-14-13

Emploi occupé : animateur stage linguistique

DECLARATION PRISE EN COMPTE

Période d'emploi : du 01/07/21 au 31/07/21

Salaire versé le : 31/07/21

Notre Référence : 2021188Z80295/2

Éléments déclarés en brut

Rémunération 1 285,71 €

Rémunération brute	1 285,71
---------------------------	-----------------

Cotisations et contributions	Base	Part Salariale		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant

Sécurité Sociale

Cotisations sur la totalité du salaire	1 285,71	0,40	5,14	13,95	179,36
Cotisations plafonnées	1 134,00	6,90	78,25	8,55	96,96
Complément cotisation allocations familiales	1 285,71		0,00	1,80	23,14
Complément cotisation maladie	1 285,71		0,00	6,00	77,14

Assurance chômage

Chômage + AGS	1 285,71		0,00	4,20	54,00
---------------	----------	--	------	------	-------

Retraite complémentaire obligatoire

Retraite complémentaire + CEG + CET T1 MM Agirc-Arrco	1 134,00	4,15	47,06	6,22	70,53
Retraite complémentaire + CEG + CET T2 MM Agirc-Arrco	151,71	9,86	14,96	14,78	22,43

CSG - CRDS

CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 263,21	6,80	85,90		0,00
CSG CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 263,21	2,90	36,63		0,00

Autres cotisations

FNAL plafonné	1 134,00		0,00	0,10	1,13
Contribution au dialogue social	1 285,71		0,00	0,016	0,21

Montant total des cotisations retenues	267,94	524,90
---	--------	--------

NET À PAYER AVANT L'IMPÔT SUR LE REVENU	1 017,77
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	19,03

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 054,40	0,00	0,00

Net payé en euros

1 017,77

Ce bulletin de paie annule et remplace le précédent